



Coordination vaudoise de l'année internationale de la famille

TABLE DES MATIERES

Présentation

REVENDICATION COMMUNE DE LA COORDINATION VAUDOISE AIF 94

- Association des centres d'accueil de l'enfance (ACAE), Tour 41 1004 Lausanne
- Association de défense des chômeurs et chômeuses, Terreaux 33 1003 Lausanne
- Association de Familles Monoparentales et Recomposées (AFMR), Eglantine 6 1006 Lausanne
- Association des familles du Quart-Monde de l'Ouest lausannois, Bourg-Dessus 17 1020 Renens
- Association Jeunesse et Parents-Conseils (AJPC), Ruchonnet 25, 1003 Lausanne
- Association des Personnes Actives au Foyer (APAF), c/o Mme F.Peiry-Klunge, Mont-Tendre 11 1007 Lausanne
- Association vaudoise des parents d'élèves (APE), Eglantine 6 1006 Lausanne
- Association pour l'Entraide familiale (APEF), Louve 3 1003 Lausanne
- Association Parents Petite Enfance Lausanne (APPEL), Bégonias 16 1018 Lausanne
- Association suisse d'entraide de parents en deuil (ARC-EN-CIEL), c/o Mme J.Rutgers, Mousquines 38 1005 Lausanne
- Association suisse de la protection de l'enfant-Groupe Vaud (ASPE) Case postale 1000 Lausanne 9
- Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO) c/o M.M. Vuilleumier, Service social, Pl. Chauderon 5 C.P. 1000 Lausanne 9
- Association vaudoise de parents de handicapés mentaux (AVPHM), Tour 41 1000 Lausanne 9
- Collectif " Femmes en grève " Comité en gestation-VD CP 275 1000 Lausanne 17
- CARITAS-VAUD, Case postale 237 1000 Lausanne 17
- Centre de puériculture de Lausanne et environs (CPL), Pontaise 2 1018 Lausanne
- Centre social protestant (CSP), Beau-Séjour 28 1003 Lausanne
- Cartel vaudois des associations d'aide à la famille (CVAF), Provence 4 1007 Lausanne
- Centre de Liaison des Associations Féminines Vaudoises (CLAF), Eglantine 6 1006 Lausanne
- Fédération Romande des Consommatrices-Bureau Consommateur-Information (FRC), Ale 2 1003 Lausanne
- GORDON-Formation de parents-Vaud, c/o Mme A.Libbrecht, L.-Levade 2 Vevey
- Ligue La Leche (LLL), soutien et information pour l'allaitement maternel, c/o Mme C.Dufour, Sur Vigny, 1359 Rances
- Mouvement Populaire des Familles (MPF), Casernes 4 1400 Yverdon
- Pro Familia-Vaud, Case postale 3486 1002 Lausanne
- Parents-Informations, CDL, Pôle Sud, J.-J.-Mercier 13 1003 Lausanne
- Point-Rencontre, Rumine 2 1005 Lausanne
- Unions chrétiennes féminines vaudoises (UCFV), Pré-du-Marché 15 1004 Lausanne

Les dessins et slogans sont la propriété de Pro Familia Suisse et ont été créés par l'artiste Marie-Antoinette Gorret.

Ce cahier de revendications a été réalisé à l'occasion de l'Année internationale de la famille 1994 par la Coordination vaudoise p.a. Pro Familia-Vaud Case postale 3486 1002 Lausanne

Mars 1994

1994, année de la famille
Famille, famille, famille...
Quelles familles ?
Éclatée ? Traditionnelle ? Monoparentale ?
Composée ?

Derrière ce mot famille,
Des femmes, des hommes, des jeunes, des
enfants,
Derrière ce mot famille, des formes fami-
liales, des réalités et conditions diverses
Derrière ce mot famille, des situations heu-
reuses ou pénibles, des problèmes affectifs,
relationnels, financiers, professionnels...
Ils s'imbriquent les uns dans les autres,
Les uns compliquent les autres.

1994, Année de la famille,
Une occasion de célébrer la famille, avec les
familles.
Et aujourd'hui, il faut faire plus que célé-
brer, fêter !

Tant de familles sont déchirées,
Tant de familles vivent dans les incompré-
hensions, avec l'insécurité, la peur, le chô-
mage.
Tant de familles, victimes de la crise, voient
leurs conditions se détériorer de jour en jour,
de semaine en semaine, de mois en mois.
Tant de familles ne savent plus si elles
auront demain un travail, un toit, un lit, du
pain.
Tant de familles rêvent d'un autre lende-
main.

Les associations familiales agissent et luttent
déjà depuis bien des années avec et pour les
familles. Cette année 1994 leur donne l'oc-
casion de mettre en commun leurs efforts,
leurs espoirs et leurs revendications. La
Coordination vaudoise de l'Année interna-
tionale de la famille a voulu que cette année
soit une étape vers un mieux vivre des
familles, vers une plus grande solidarité de la
société envers les familles.

Un groupe de travail a été constitué et a
réuni des revendications. Le « Cahier des
revendications » a pris forme, il est aujour-
d'hui entre vos mains.

Ce cahier se veut un outil pour les autorités
civiles et religieuses, les organisations politi-
ques, syndicales, économiques et sociales. Il
présente une revendication commune à
toutes les associations et organismes mem-

bres de la coordination ainsi que des
demandes prioritaires d'associations.

Plusieurs revendications trouveront leur
solution au niveau cantonal. Par contre,
d'autres la trouveront au niveau fédéral.

Le canton a un rôle important. C'est à lui de
faire aboutir certaines revendications sous la
coupole fédérale et de mettre sous toit les lois
d'application cantonales. Il peut encore, en
vertu de la subsidiarité, prendre des initia-
tives complémentaires.

« Il y a un gros malaise dans notre
système social et il faut que cela
change. C'est pour cette raison
que je témoigne et fais partie d'un
Mouvement, qui m'aide à ne pas
oublier que nous sommes nom-
breux dans ce cas et qu'il ne faut
pas baisser les bras. Je pense que
l'important est d'améliorer les
prestations sociales, d'alléger les
charges des familles selon leur re-
venu plutôt que d'augmenter le
nombre d'assistés en Suisse, ce
qui est une situation injuste et
dégradante. »

Martine, mère de quatre enfants

Puisse le souhait de Martine devenir un jour
réalité et l'Année internationale de la
famille y contribuer.

Est-il opportun de demander aujourd'hui au
canton et à la Confédération de faire plus
dans le domaine social et familial ? Oui !
Nous estimons qu'un effort en faveur des
familles présente des avantages pour l'écono-
mie et pour toute la société. Il produit un
climat de sécurité et contribue ainsi à la
stabilité politique et au développement éco-
nomique.

Les familles sont l'avenir de la société. Nous
y croyons et n'avons pas peur de prendre des
mesures favorisant leur bien être.

Que cette année 1994 nous donne l'occasion
de développer plus de solidarité dans notre
société.

Groupe de travail
de la Coordination vaudoise
de l'AIF

A l'occasion de l'Année internationale de la famille 1994,

la Coordination vaudoise demande de manière pressante

**LA CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE PERMANENTE
DE POLITIQUE FAMILIALE,**

qui tienne compte du Rapport de la Commission extraparlamentaire de politique familiale de 1985-87 et du Rapport du Conseil d'Etat en matière familiale de mars 1991, approuvé par le Grand Conseil en juin 1991.

La création d'une telle Commission a déjà fait l'objet, depuis 1988, de démarches de la part de diverses associations, telle PRO FAMILIA VAUD. Des promesses ont été faites - mais sans résultat concret jusqu'ici.

Cette nouvelle Commission aura pour mission de permettre une collaboration régulière (et non ponctuelle) entre les pouvoirs publics et les organisations familiales. Elle sera composée de représentants des organisations à caractère familial ou ayant comme but premier la famille, des partenaires sociaux, des administrations cantonale et communales, des partis politiques.

Elle aura pour tâches de (cf. Rapport du Conseil d'Etat, p. 20) :

- être un forum sur les questions touchant à la famille,
- s'exprimer sur les mesures de politique familiale de portée générale..., ainsi que sur les orientations à prendre,
- conseiller sur la coordination des mesures et des actions des différents Départements de l'Etat ayant une incidence sur la famille,
- se prononcer sur la promotion de l'information en matière de famille,
- suggérer des mesures propres à favoriser la collaboration avec les milieux privés préoccupés et agissant en faveur de la famille,
- évaluer périodiquement ce qu'est la situation en matière de politique familiale.

L'énoncé de ces tâches montre que la Commission sera à même de remplir ces tâches aux conditions de base suivantes:

- qu'elle ait un caractère permanent et se réunisse régulièrement,
- que les organisations familiales ou donnant à la famille une place prépondérante dans leurs activités soient suffisamment représentées,
- que soit trouvé un mode de fonctionnement pas trop lourd, qui lui donne du dynamisme, une certaine autonomie et une capacité d'initiative,
- qu'elle reçoive des moyens financiers qui lui assure une activité dans la durée.

N. B. Un organisme permanent analogue existe déjà en d'autres cantons (Jura, Neuchâtel et Fribourg) et est en voie de constitution sur le plan fédéral.

COORDINATION VAUDOISE
DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

Nationale Kommission für das internationale Jahr der Familie
Commission nationale pour l'Année internationale de la famille
Commissione nazionale per l'Anno internazionale della famiglia
Cumissiun naziunala per l'Onn internaziunal da la famiglia

1994



ensemble c'est plus simple



demande

que le Conseil d'Etat du Canton de Vaud et les représentants vaudois au Conseil national et au Conseil des Etats se prononcent, au moment où le Conseil fédéral consultera les autorités cantonales et en soumettra le projet aux Chambres fédérales, pour

1. l'introduction d'une loi fédérale sur la contribution de la société aux coûts de l'enfant;
2. le versement d'une contribution mensuelle unique couvrant la moitié des coûts de base de l'enfant, soit (estimé en juin 1993) 400 F;
3. l'indexation automatique et complète de la contribution versée;
4. l'introduction d'un système de financement reposant, comme pour l'AVS et l'AI, sur deux piliers comportant d'une part les cotisations et d'autre part la participation des pouvoirs publics:
 - 4.1. Les cotisations prélevées selon le système AVS/AI chez les employeurs, les employés et les indépendants, devraient assurer le 80 % du financement. D'après les premières estimations, le taux requis devrait être de l'ordre de 3,0 %. La répartition entre employeurs et employés pourrait être de moitié/moitié ou de deux tiers/un tiers;
 - 4.2. Les 20 % restants seraient financés par la Confédération par le biais de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), les classes sociales plus aisées participant ainsi plus fortement à l'investissement pour le futur.

Par cette demande, PRO FAMILIA VAUD reprend le projet formulé en juin 1993 par PRO FAMILIA SUISSE (cf. le développement complet de la demande et l'argumentation dans: "Les cahiers de la famille" n° 7, 1993).

PRO FAMILIA VAUD demande aux autorités cantonales, aux partis politiques et à tous les milieux concernés d'étudier attentivement cette demande au cours de l'année 1994 et sera prêt à en débattre avec eux.

PRO FAMILIA VAUD



avenue églantine 6
1006 lausanne
tél. 312 16 40
ccp 10-14868-4

UN ENFANT = UNE ALLOCATION

L'Association de Familles Monoparentales et Recomposée revendique le droit à chaque enfant de toucher son allocation.

Cela veut dire que:

- l'enfant du parent qui ne travaille pas touchera quand même les allocations familiales;
- l'enfant du parent qui travail à temps partiel ne sera plus pénalisé sur ses allocations familiales, qui sont calculées en fonction du temps de travail du parent;
- l'enfant du parent indépendant aura, lui aussi, droit à ses allocations familiales;
- l'enfant du parent bénéficiant de l'aide sociale, aura également droit à ses allocations familiales.

Il est vrai, que dans le canton de Vaud, le Fonds cantonal pour la famille remédie dans une certaine mesure à ces carences. Malheureusement pas dans tous les cas... ce qui est regrettable pour les familles monoparentales souffrant déjà d'une paupérisation évidente due à leur statut.

L'Association de Familles Monoparentales et Recomposées souhaite la réalisation de cette revendication dans le cadre de l'Année internationale de la famille.

**AFMR
Nicole Golay, présidente**

REVENDEICATION POUR SOUTENIR ET VALORISER LE TRAVAIL AU FOYER

Toutes les allocations familiales doivent être versées directement au parent actif au foyer, à temps partiel ou complet, pour autant que les enfants vivent avec celui-ci.

Cette mesure ne coûterait pas grand'chose à l'Etat -une simple manipulation informatique !- Elle aurait un impact psychologique non négligeable notamment pour les mères au foyer dépendantes de leur partenaire, car elle donnerait à ces femmes le contrôle sur une partie du revenu familial, si minime soit-il. Cette mesure aurait également le mérite de revaloriser le rôle de la mère au foyer, revalorisation dont la nécessité est devenue urgente.

En France, les allocations pour enfants et les allocations pour les mères au foyer sont versées aux mères directement.

Association des Personnes Actives au Foyer (APAF)



UNE CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AU COUT DE CHAQUE ENFANT

La loi fédérale sur les allocations familiales date de 1945. La Confédération est compétente pour légiférer dans ce domaine. Elle n'a cependant fait qu'un usage limité de cette compétence.

Tous les cantons ont entre 1943 et 1965 édicté des lois cantonales. Le montant et la nature des allocations ont été améliorés au cours des ans, cependant des inégalités et lacunes subsistent. Les allocations ne sont pas fondées sur la réalité économique et sociale des familles. Elles varient d'un canton à l'autre et parfois selon le rang et l'âge de l'enfant. Des cantons ont institué une allocation de formation professionnelle, de naissance ou d'accueil, d'autres des dispositions pour les familles monoparentales. Le versement d'une allocation complète est fréquemment dépendant d'un emploi à plein temps, privant les enfants des chômeurs et détenus d'une aide indispensable. On dénombre actuellement plus de 800 caisses d'allocations et les taux de cotisations varient entre 0.1% et 4.5% du salaire.

Avoir des enfants et les élever dans notre société coûte de plus en plus cher. Il y a une inégalité sociale entre les personnes qui ont des enfants et celles qui n'en ont pas: les familles sont pénalisées; il n'existe aucune politique sociale et familiale globale.

Des mesures pour soutenir la famille et l'aider dans ses tâches sont nécessaires. Notre société doit garantir à tout enfant la possibilité de grandir dans le respect de ses droits, de jouir d'un soutien financier adéquat dépourvu du caractère d'assistance. La collectivité doit donc participer plus largement qu'elle ne le fait aujourd'hui au financement des coûts qu'engendrent les enfants, car ceux-ci avec leurs parents remplissent des fonctions essentielles pour la société.

En 1947 le MPF demandait la généralisation des allocations familiales. Durant de longues années il a agi pour demander des mesures politiques de soutien à la famille. En 1991, il a accepté de participer au groupe de Travail formé par Pro Familia et chargé de présenter un programme d'action, suite au rapport sur "le coût de l'enfant".

Aujourd'hui, le Mouvement Populaire des Familles soutient la revendication de Pro Familia Suisse demandant **L'INTRODUCTION D'UN REGIME FEDERAL EN MATIERE DE CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ AUX COUTS DE L'ENFANT.**

- . le versement d'une contribution couvrant la moitié des coûts de base de l'enfant, soit frs. 400.--
- . l'indexation automatique et complète de la contribution .
- . l'introduction d'un système de financement reposant, comme pour l'AVS et l'AI sur deux piliers: les cotisations et la participation des pouvoirs publics.

Les enfants sont l'avenir de la société!



Secrétariat: Rue de la Louve 3
Tél.: 021/323 23 12 - CCP 10-257 43-4
1003 Lausanne

Tout en étant conscients des multiples problèmes qui se posent aux familles dans le monde d'aujourd'hui, nous, Association pour l'Entraide Familiale, nous mettons l'accent en cette Année Internationale de la Famille, sur l'organisation, le développement et le soutien des

Services d'Accueil d'Enfants

(mamans de jour)

L'expérience nous a abondamment prouvé que les services sont absolument indispensables aussi bien pour les mères qui doivent ou veulent continuer de pratiquer leur profession en dehors de leur foyer que pour celles qui désirent, contre une modeste rémunération, s'occuper d'autres enfants en même temps que les leurs en restant chez elles.

Ces **mamans de jour** reçoivent une formation et sont encadrées par le service qui organise le placement.



Secrétariat: Rue de la Louve 3
Tél.: 021/323 23 12 - CCP 10-257 43-4
1003 Lausanne

Tout en étant conscients des multiples problèmes qui se posent aux familles dans le monde d'aujourd'hui, nous, Association pour l'Entraide Familiale, nous mettons l'accent en cette Année Internationale de la Famille, sur l'organisation, le développement et le soutien des

Unités d'accueil pour enfants en
âge de scolarité

En dehors des heures de classe et pendant les vacances de nombreux enfants ne peuvent rester à la maison où ils ne trouveront personne pour s'occuper d'eux. Il leur faut donc un lieu d'accueil où ils trouveront repas et goûters en même temps que quelqu'un qui les aidera à préparer leurs devoirs scolaires.

Ils ont aussi besoin d'un espace de détente et de jeu qui ne soit pas la rue.



Secrétariat: Rue de la Louve 3
Tél.: 021/323 23 12 - CCP 10-257 43-4
1003 Lausanne

Tout en étant conscients des multiples problèmes qui se posent aux familles dans le monde d'aujourd'hui, nous, Association pour l'Entraide Familiale, nous mettons l'accent en cette Année Internationale de la Famille, sur l'organisation, le développement et le soutien des

Garderies d'enfants

L'expérience nous a abondamment prouvé qu'actuellement la création et le bon fonctionnement des garderies est indispensable. De nombreux parents, mères seules, ou personnes ayant la charge d'enfants en bas âge et devant ou voulant travailler en dehors de leur foyer n'ont pas d'autres possibilités que de confier ces petits aux garderies. Ils y sont dans un lieu protégé où ils peuvent jouer et se développer avec l'aide des éducatrices et tout en apprenant à vivre en communauté, ceci à des tarifs raisonnables.



ASSOCIATION
DES CENTRES D'ACCUEIL
DE L'ENFANCE
RUE DE LA TOUR 41
1004 LAUSANNE
TÉL. (021) 320 77 55

La revendication principale de l'Association des Centres d'Accueil de l'Enfance, ACAÉ, est de promouvoir à Lausanne une politique de la petite enfance et d'être un interlocuteur entre les autorités communales et les structures d'accueil de la petite enfance, pour des questions relatives à l'activité de ses membres.

Le point fort de l'année, l'objectif prioritaire que nous nous étions donnés, était la rencontre entre les comités des structures subventionnées, haltes-garderies et jardins d'enfants de l'ACAÉ. Tout d'abord, un questionnaire a été envoyé aux comités de ces structures pour mieux les connaître et pour savoir si elles répondaient à des critères communs. En effet, comme nous le soulevions à notre dernière assemblée, les lieux d'accueil évoluent et se modifient. Ils voient, pour certains, disparaître progressivement le bénévolat, ils étendent leurs prestations et augmentent leurs ouvertures.

Par la rencontre du 6 mai 1993, nous souhaitons offrir aux comités un lieu où ils puissent parler de leurs préoccupations d'employeurs, où ils puissent faire connaissance en vue d'éventuelles collaborations, où ils puissent enfin préciser leurs attentes face au comité de l'ACAÉ. Cette rencontre fut un succès, nous souhaitons la renouveler au rythme de deux fois par année. Les questions abordées ont été les suivantes :

- le remplacement d'éducatrices malades ou en formation
- le souhait de faire des échanges d'éducatrices de temps en temps pour bénéficier de compétences diverses
- le bénévolat, ses limites : difficultés liées au tournus de mamans plus particulièrement, mais aussi ses richesses, par les contacts qui se créent entre les familles, par la participation à la vie sociale d'un quartier qui se développe et se renouvelle.

Les attentes des comités présents ont été de l'ordre d'un soutien accru à la comptabilité et à des questions d'assurances.

Ainsi, le comité de l'ACAÉ va répondre l'année prochaine à ces demandes et développer l'aspect du soutien administratif, logistique aux structures. Dans le même ordre d'idée, le comité a intensifié sa représentation lors de l'établissement des budgets annuels des structures qui bénéficient d'une subvention, afin de mieux comprendre leurs réalités.

La commission extra-parlementaire cantonale arrive au terme de son mandat : examiner les motions Depoisier, Champoud et Zisyadis. L'ACAÉ, par votre présidente, a surtout veillé aux intérêts des haltes-garderies et jardins d'enfants. Des pronostics sur l'issue des travaux de la commission sont hasardeux dans la conjoncture économique actuelle. Pourtant, il faut relever la qualité des débats durant cette année et le réel intérêt des participants pour les questions liées à la petite enfance.

Signalons encore la manifestation marquante de l'année, la conférence du 7 novembre 1992, dont le thème "Séparations et Retrouvailles" a intéressé quatre cents participants.

Françoise Curchod
Présidente

Lausanne, le 15 février 1994



cartel vaudois des associations d'aide à la famille

Secrétariat général : Avenue de Provence 4, 1007 Lausanne Tél. 021/ 624 38 38

Structures d'accueil pour la petite enfance

Depuis quelques années, le CVAF réfléchit à une organisation cantonale de soutien plus élaborée et plus opérationnelle en matière d'accueil de la petite enfance. Faute de moyens structurels et financiers, nous n'avons pu poursuivre un tel projet.

Au niveau régional, beaucoup d'initiatives se réalisent, pour la plupart sous la seule instigation de personnes privées, sensibilisées au problème. Les milieux d'accueil de l'enfance apprécient leur autonomie, mais se sentent bien isolés : appuis communaux très variables, supports logistiques inexistantes, références techniques et pédagogiques aléatoires et onéreuses.

Un récent sondage répertoriait 175 haltes-garderies et jardins d'enfants dans le canton. Certains lieux d'accueil occupent des locaux souvent trop exigus par rapport aux besoins. Ils fonctionnent en semi-bénévolat, avec une dotation insuffisante de garde par enfant. La sécurité de l'enfant est en jeu, mais également son insertion sociale dans le groupe.

Le problème est souligné notamment dans le domaine des haltes-garderies et jardins d'enfants. Parallèlement, il est nécessaire de prendre conscience du développement de l'accueil familial de jour (mamans de jour), type de prise en charge qui mérite intérêt et soutien.

En matière d'accueil de l'enfance, le modèle lausannois de l'ACAE (Association des centres d'accueil de l'enfance) serait une solution qui améliorerait sensiblement les attentes dans le canton.

Cartel vaudois des associations
d'aide à la famille
Av. de Provence 4
1007 Lausanne

APPEL

Association Parents Petite Enfance Lausanne

Suite à la carence chronique de lieux d'accueil pour la petite enfance, et pour que ce problème soit officiellement reconnu, nous, parents, avons fondé une association.

Ses buts:

- défendre les besoins d'encadrement de l'enfance et y répondre;
- être un interlocuteur entre les parents et la Municipalité, les responsables des structures d'accueil (centres de vie infantine, unités d'accueil pour écoliers, réfectoires, etc.);
- recenser les problèmes, les faire connaître et réfléchir à des solutions alternatives

Son programme d'actions:

- faire admettre que les centres de vie infantine correspondent, non seulement à un besoin de garde des enfants, mais également à un besoin de socialisation;
- contribuer à évaluer les demandes de prises en charge;
- informer les parents des solutions de garde existantes (y compris des solutions alternatives);
- soutenir des initiatives de groupes de parents dans les différents quartiers de Lausanne.

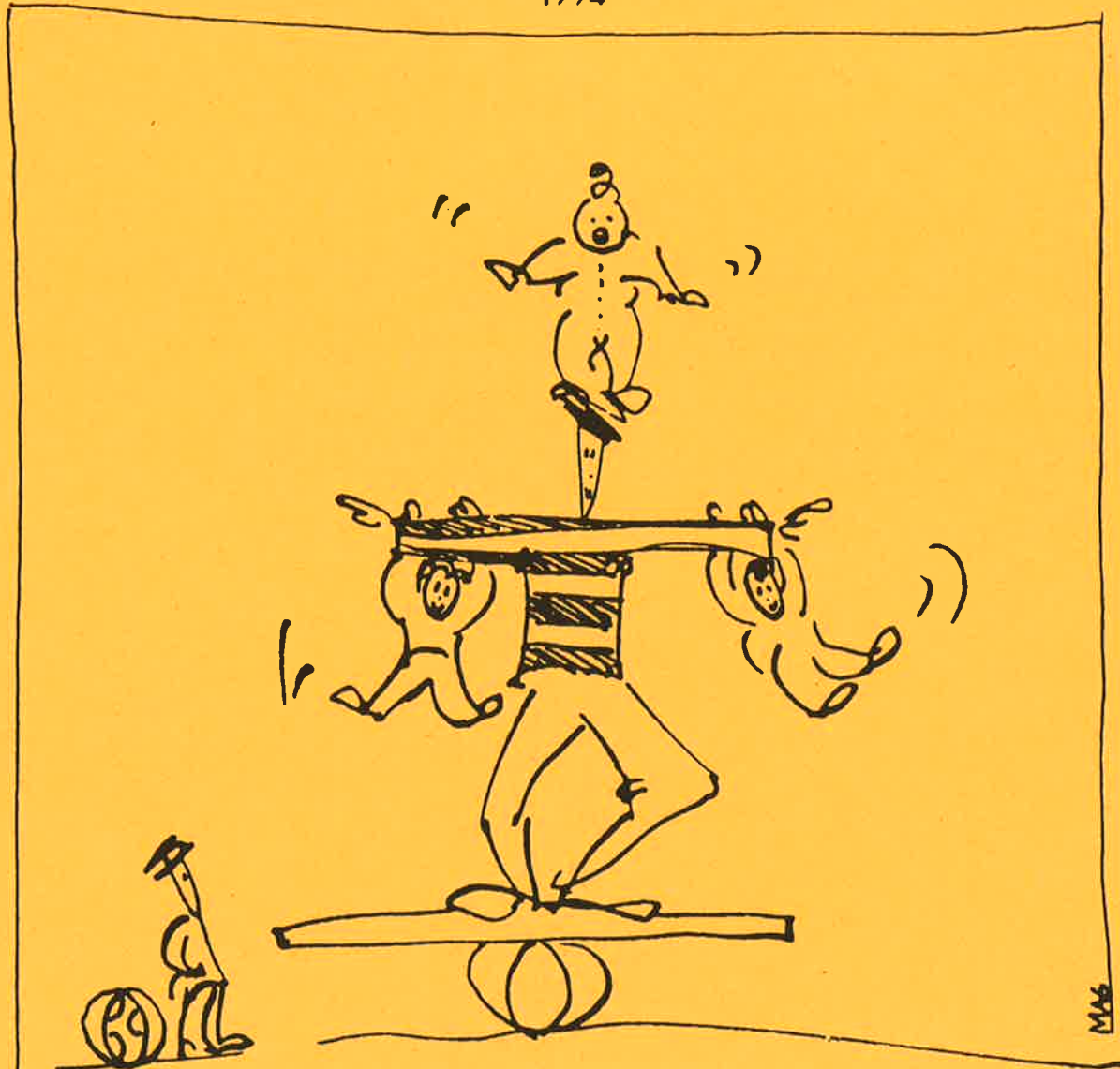
APPEL
Ch. des Bégonias 16
1018 Lausanne



Nationale Kommission für das internationale Jahr der Familie
Commission nationale pour l'Année internationale de la famille
Commissione nazionale per l'Anno internazionale della famiglia
Cumissiun naziunala per l'Onn internaziunal da la famiglia



1994



accepter la joie bruyante
des enfants

**"COMITE EN GESTATION", p.a. "Collectif femmes en grève",
Case postale 275, 1000 Lausanne 17, tél 021/312 37 96**



Le "Comité en gestation" du canton de Vaud a été mis sur pied après la création au niveau national, en mai 1993, d'un "Comité en gestation".

Une plateforme et un manifeste commun à tous les comités ont été élaborés et les 27'000 premières signatures ont été remises à Mme Ruth Dreifuss, fin janvier 94.

La récolte des signatures va se poursuivre jusqu'au 25 novembre, date anniversaire de l'article constitutionnel qui, depuis 49 ans, prévoit une assurance-maternité que nous attendons toujours !!!

Nous revendiquons :

- **une assurance-maternité indépendante de l'assurance-maladie.**
- **le financement de l'assurance maternité doit être solidaire :** hommes et femmes doivent y contribuer de manière égale. Nous proposons que le financement soit du même type que celui en vigueur pour l'AVS/AI.
- **un congé maternité payé intégralement d'au moins 16 semaines après l'accouchement** pour toutes les femmes exerçant une activité professionnelle, y compris pour les femmes qui sont au chômage.
- **un mois de congé supplémentaire pour les femmes qui allaitent.** C'est ce qui est déjà prévu aujourd'hui pour les employées du canton de Genève ou de la ville de Lausanne.
- **la compensation intégrale du salaire en cas d'incapacité de travail liée à la grossesse.**
- **la possibilité de prolonger le congé maternité par un congé parental (père ou mère) avec garantie de l'emploi.** Ce droit doit être accessible à toutes les familles. Mais il est d'autant plus indispensable dans les cas de naissances prématurées ou de naissances multiples, ainsi que quand le père ou la mère élève seul/e son enfant.
- **des indemnités particulières pour les femmes sans activités professionnelles.**
- l'ensemble de ces mesures doivent également s'appliquer aux **familles qui accueillent un enfant en vue d'adoption.**

Et pourquoi pas un congé paternité ?

Actuellement, les pères n'ont droit qu'à un seul jour de congé au moment de la naissance de leur enfant. Cela revient à leur nier la possibilité de se réjouir de cet événement autrement que de loin ainsi qu'à nier les responsabilités qu'ils ont à prendre durant cette période.

Aujourd'hui beaucoup de pères prennent une ou deux semaines de congé sur leur temps de vacances. Peu de familles peuvent compter sur une aide extérieure et ce congé devient souvent une nécessité pratique (prise en charge des enfants plus grands et des activités ménagères courantes, etc...)

Nous proposons une mesure urgente qui ne nécessite aucun nouveau financement: les hommes qui deviennent pères doivent pouvoir utiliser le temps habituellement consacré à l'armée pour accueillir leur enfant.

Augmentation et unification des allocations familiales.

"La Suisse ignore sa progéniture".

C'est ainsi que le "Courrier de Genève" titrait un article du 26 janvier 1994, sur l'absence d'une réelle politique familiale dans notre pays.

"L'absence d'un organisme au niveau fédéral chargé de s'occuper de politique familiale fait cruellement défaut" dit le fribourgeois Germain Bouverat, président de la région européenne de l'Union internationale des organismes familiaux.

Pour certains cantons, les allocations familiales ont l'apparence d'aumônes. Elles n'allègent que de manière symbolique les budgets des familles.

Nous savons qu'une initiative parlementaire actuellement à l'étude vise à les unifier. Les disparités sont énormes.

Le Valais, le canton le plus généreux, accorde fr. 200.-- pour les deux premiers enfants et fr. 280.- pour les suivants. Dans le canton de Vaud, c'est fr. 140.-, fr. 160.- par enfant, à partir du troisième enfant à charge et fr. 195.- par enfant aux études ou en apprentissage. Genève alloue fr. 120.- pour les enfants de moins de dix ans, fr. 145.- pour les autres.

Disparités aussi au niveau des allocations de naissance: fr. 1'500.- dans le canton de Vaud, fr. 1'300.- pour le Valais, fr. 1'000.- à Fribourg et fr. 700.- dans le Jura et Neuchâtel. Berne se paie le "luxe" de les ignorer.

Il nous paraît très important et urgent que l'initiative en question puisse unifier vers le haut ces énormes disparités. Il s'agit aussi, conjointement, de faire évoluer les esprits pour arriver à une réelle prise en compte sociale, juste et respectueuse de la famille.

Les allocations familiales ne doivent pas être des aumônes. Mais une prestation substantielle qui tienne compte des coûts importants des enfants et des adolescents. Les budgets familiaux, étouffants pour beaucoup, sont source d'angoisse.

Une réelle politique familiale, sociale, ne peut que régénérer les familles et remédier pour une part au vieillissement galopant de la population suisse.

Pour Caritas-Vaud
Serge Zanoli
Assistant social

Création d'une assurance maternité uniforme

Elle est inscrite dans la constitution depuis 50 ans. Elle attend toujours sa concrétisation législative.

Dans tous les pays européens, les femmes ayant une activité lucrative, ont droit à un congé maternité payé durant une période de 14 à 18 semaines dont la rémunération est comprise entre 70 et 100% du salaire.

Nous nous permettons de relever que l'assurance-maternité ne devrait pas être prise en compte par l'assurance-maladie. La maternité ne nous paraissant pas une maladie...

Pour toutes les raisons sociales évoquées en faveur de l'allocation familiale en vue de régénérer la famille, il nous paraît urgentissime d'instaurer une réelle assurance-maternité respectueuse des familles.

Allocations familiales et assurance-maternité substantielles, l'une et l'autre nous paraissent deux piliers d'une justice réelle et effective à l'égard de la famille.

Pour Caritas-Vaud
Serge Zanoli
Assistant social

mouvement populaire des familles



UNE ASSURANCE MATERNITE INDEPENDANTE DE L'ASSURANCE MALADIE

La famille étant considérée comme une affaire privée, la politique familiale est le parent pauvre de la politique sociale.

En 1945, les citoyens suisses ont accepté une modification de la Constitution prévoyant l'institution d'une assurance maternité. Près de 50 ans plus tard, cette assurance n'existe toujours pas.

La Suisse reste le dernier pays d'Europe à ne pas garantir une véritable assurance et protection de la maternité, raison pour laquelle la maternité continue a être assimilée à une maladie.

En assurant la fonction de reproduction et de socialisation, les familles sont un apport pour la société et garantissent l'avenir du pays. Celui-ci doit donc reconnaître leur contribution et mettre en place une véritable politique familiale propice à leur bon développement.

L'ASSURANCE MATERNITE EST UN MAILLON IMPORTANT DE CETTE POLITIQUE SOCIALE ET FAMILIALE. En effet, les lacunes de notre législation dans ce domaine sont source de problèmes financiers et d'insécurité pour grand nombre de parents du milieu populaire et par ricochet pour l'enfant bien avant sa naissance.

Déjà en 1967, dans son projet d'assurance généralisée "La Sécurité par la Solidarité" le MPF demandait la création d'une assurance maternité et la prise en charge par les caisses maladies de tous les frais médicaux et pharmaceutiques correspondant aux soins de grossesse et d'accouchement ainsi que la prise en charge complète du nouveau-né, le remboursement des visites pré-et post-natales, l'assistance et l'intervention du médecin à l'accouchement, la prime d'allaitement ou de participation à l'alimentation du nouveau-né.

Les revendications formulées aujourd'hui dans le manifeste "Pour une véritable reconnaissance de la maternité" rejoignent et complètent les propositions du Mouvement.

LE MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES (MPF) SOUTIENT:

- . UNE ASSURANCE MATERNITE INDEPENDANTE DE L'ASSURANCE-MALADIE.
- . UN FINANCEMENT SOLIDAIRE, SELON LE SYSTEME AVS
- . UN CONGE MATERNITE PAYE INTEGRALEMENT D'AU MOINS 16 SEMAINES APRES L'ACCOUCHEMENT, POUR LES FEMMES EXERCANT UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE, Y COMPRIS LES FEMMES INSCRITES A L'OFFICE DE L'EMPLOI.
- . UN CONGE SUPPLEMENTAIRE POUR LES FEMMES QUI ALLAITENT.
- . LA COMPENSATION DU SALAIRE EN CAS D'INCAPACITE DE TRAVAIL LIE A LA GROSSESSE.
- . LA POSSIBILITE DE PROLONGER LE CONGE MATERNITE PAR UN CONGE PARENTAL AVEC GARANTIE DE L'EMPLOI
- . DES INDEMNITES PARTICULIERES POUR LES FEMMES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
- . L'APPLICATION DE L'ENSEMBLE DE CES MESURES AUX FAMILLES ACCUEILLANT UN ENFANT EN VUE D'ADOPTION.

Chaque maternité n'est-elle pas le point de départ d'une nouvelle famille potentielle ?

Principale requête du Centre de puériculture

Un congé maternité payé et plus long pour favoriser la relation de la mère avec son enfant et prolonger les bienfaits de l'allaitement maternel.

Sans entrer dans les détails de la législation, nous préconisons :

- . que le congé maternité légal soit prolongé de 8 à 24 semaines, avec maintien du salaire;
- . que ce congé soit appliqué en cas d'adoption également;
- . qu'aucune absence pour cause de maladie ou accident, spécifique ou non à la grossesse, ne modifie la durée du congé maternité de 6 mois;
- . que, dans l'année qui suit la naissance, il soit en outre possible de demander des congés parentaux non-payés sans menace de perte d'emploi.

DEVELOPPEMENT

La relation mère-enfant

Pour souligner l'importance de la relation mère-enfant, nous nous référons aux constatations de Bowlby, psychiatre anglais, au sujet de l'attachement du tout-petit à sa mère, attachement fondamental à son développement physique, psychique et social. Ce n'est que lorsque l'enfant a acquis confiance et sécurité que l'apprentissage de la séparation peut se faire.

De son côté, Louise Kaplan, psychanalyste, parle de l'état fusionnel qui se crée entre la mère et l'enfant au cours de ses 5 premiers mois et qui permet à l'enfant d'explorer son entourage en toute sécurité. Dans une seconde étape, à partir du 6ème mois environ, l'enfant sera alors capable d'entreprendre les démarches vers son indépendance et son identité propre.

La séparation précoce de la mère d'avec son enfant pourrait provoquer chez ce dernier un sentiment de solitude, d'abandon, qui peut se manifester plus tard par des comportements inadéquats : troubles affectifs, dépressions, toxicomanies ou autres dépendances. Ces manifestations traduisent souvent des tentatives désespérées de recréer un attachement.

Dans notre travail quotidien, nous rencontrons :

- Des mères stressées à cause de leurs trop nombreuses responsabilités familiales et professionnelles qui les envahissent au point d'amoindrir la qualité de la relation avec leur enfant.
- Des mères obligées de reprendre leur activité professionnelle avant d'avoir eu le temps de s'organiser dans leur foyer avec leur bébé et qui n'arrivent pas non plus à intégrer le passage du bébé à un mode de garde. D'où la difficulté, pour l'enfant, de s'attacher aux personnes référentes.

- En d'autres occasions, les mères qui travaillent précocément et placent leur enfant, souffrent de se sentir dévalorisées par rapport au mode de garde qui subordonne leur fonction.
- De son côté, l'enfant souvent mange moins bien, dort mal, pleure plus fréquemment, est plus sensible à toutes sortes de maladies. Il n'est pas rare que nous observions même une perte de poids ainsi qu'une régression dans le développement psycho-moteur.

Les bienfaits de l'allaitement maternel

Les recherches attestent que le lait maternel est l'aliment le plus sophistiqué au monde. Il est à ce point complet sur le plan nutritif que, normalement, un nouveau-né nourri au sein n'a besoin d'aucun autre aliment ou boisson avant l'âge de 4 à 6 mois.

Lors d'allaitement maternel, le côté pratique est simplifié : aliment toujours prêt, à bonne température, gratuit en plus. Pas de préparation de biberons, pas de stérilisation. L'enfant mange selon son appétit, sans restriction.

Par ailleurs, pendant les 4 premiers mois, la barrière intestinale du bébé n'est pas encore mature et des protéines étrangères de substituts alimentaires du lait maternel peuvent la traverser et provoquer toutes sortes d'allergies.

Pour ces raisons, entre autres, la Commission suisse de pédiatrie, qui se base sur les recommandations de l'OMS, encourage l'allaitement maternel en tous cas jusqu'au 5ème mois.

Dans notre pratique professionnelle auprès des mères de jeunes enfants nous observons que :

- la reprise précoce du travail provoque forcément l'arrêt de l'allaitement maternel;
- même l'éventualité d'une reprise de travail fait parfois envisager aux mères, dès le retour de la maternité, un début de sevrage. Les mères ont alors de la peine à investir dans l'allaitement car elles ont peur qu'au moment de la reprise du travail, elles ne soient plus capables d'arrêter l'allaitement ou que l'enfant n'accepte plus les biberons.

Les premiers mois passés ensemble après la naissance sont extrêmement importants pour la mère et l'enfant.

Avec l'allaitement maternel, la relation mère-enfant est favorisée, l'attachement plus rapide et plus intense. Mère et enfant s'épanouissent de façon harmonieuse.

C'est pourquoi un congé maternité de 6 mois est souhaitable. Ce congé doit être payé pour que toutes les mères puissent en bénéficier. Par ailleurs, un congé parental non payé, avec assurance de retrouver son poste de travail, permettrait de renforcer la relation parents-enfant.

REVENDICATION POUR UN CHOIX LIBRE ET RESPONSABLE DES PARENTS
DANS LA PRISE EN CHARGE DE L'EDUCATION DE LEURS ENFANTS

Les personnes actives au foyer, à temps partiel ou complet, qui renoncent à une activité professionnelle extérieure pour prendre en charge l'éducation de leurs enfants, ont droit à une allocation de parent au foyer. Par analogie, les personnes qui assument la garde d'une personne handicapée ou encore les soins à une personne âgée ont également droit à une telle allocation.

Si les courants féministes ont légitimement encouragé les femmes à acquérir une formation professionnelle et s'il est juste qu'elles aient la possibilité de s'épanouir dans l'exercice de leur profession, il n'en reste pas moins que de nombreuses mères souhaitent "rester à la maison" pour s'occuper de leurs enfants, aspiration naturelle, qui devient même impérative, lorsque la famille compte plusieurs enfants.

Aucune mère ne devrait être obligée de renoncer à s'occuper elle-même de ses enfants pour des raisons financières. En alternative aux crèches très coûteuses, on devrait offrir une allocation de parent au foyer, au moins à ceux qui en ont besoin.

En période de chômage, cette allocation permettrait aux nombreuses femmes (ou hommes) qui préfèrent s'occuper de leurs enfants de libérer des places de travail tout en valorisant la fonction essentielle de la mère (ou du père) au foyer. Comme cette allocation serait raisonnablement inférieure aux allocations de chômage, elle ne saurait surcharger les assurances sociales.

Avec raison, on revendique des crèches en quantité suffisante afin de libérer les mères qui doivent ou souhaitent mener une activité professionnelle; mais, dans la mesure où l'Etat subventionne ces infrastructures, c'est une injustice vis à vis des parents qui assument entièrement l'éducation de leurs enfants sans recourir aux crèches ou à d'autres coûteuses formes d'accueil pour l'enfance.

Par ailleurs, les parents normalement soucieux d'offrir un foyer sécurisant et chaleureux à leurs enfants leur donnent ainsi une base affective solide, leur apportant de meilleures chances pour suivre une scolarité harmonieuse et au pire éviter les pièges de la drogue et de la délinquance, toutes difficultés qui, bien au-delà de la petite enfance, occasionnent des dépenses de plus en plus importantes à l'Etat, dont on attend, de plus en plus aussi, assistance et sécurité.

L'allocation pour parent au foyer, en favorisant la prise en charge responsable de l'éducation des enfants par leurs parents, aurait un effet prophylactique à long terme sur la santé psychologique et affective de la jeunesse

Même si la valeur économique et monétaire du travail familial et domestique a été confirmée lors d'une évaluation effectuée par l'Etat de Genève, il est évident que ce travail est difficilement quantifiable du point de vue financier à cause de son impact affectif et social; *l'allocation pour parent au foyer ne sera donc jamais un salaire, mais il devrait être la reconnaissance tangible d'une activité essentielle au bon fonctionnement de la famille.*

De telles allocations sont déjà versées aux parents à revenu modeste dans plusieurs cantons alémaniques. A Zurich, par exemple, ces allocations, adaptées selon les besoins, peuvent atteindre Fr. 2'000.- par mois, garantissant la présence d'un parent au foyer au moins à mi-temps. En France, l'allocation pour la mère au foyer existe déjà depuis des décennies.

Une telle allocation ne coûterait donc rien à la société : elle serait largement compensée par les économies réalisées sur les infrastructures d'accueil pour l'enfance et le quatrième âge, sur les allocations de chômage et à long terme, sur tous les problèmes médico-sociaux qu'entraîne le mal-être d'une population stressée, où la famille a plus que jamais son rôle sécurisant et chaleureux à jouer.

Association des Personnes Actives au Foyer (APAF)

*La Leche Liga Schweiz
La Lega Leche Svizzera*



*Ligue La Leche Suisse
La Lia Leche Svizzera*

Notre revendication principale est:

Créer une société favorable à l'allaitement maternel.

Développements:

Soutenir les femmes allaitantes pour que les mères puissent rendre l'allaitement et le travail facilement compatibles, que ce soit à l'intérieur du foyer ou à l'extérieur.

Congés de maternité et d'allaitement payés, parental non payé, suffisamment longs.

Protection de la femme allaitante à son poste de travail (que se soit au foyer ou à l'extérieur).

Doter les lieux publics (gares, transports) de salles d'allaitement.

Promouvoir partout la création de lieux de travail amis des mères. Engager les travailleurs à adopter une attitude positive à l'égard de l'allaitement pour créer un climat de travail favorable à l'allaitement.

Maintenir la sûreté des lieux de travail en les protégeant des produits chimiques, des déchets toxiques et des rayonnements électromagnétiques.

Horaires de travail flexibles pour les femmes allaitantes (par ex: travail à temps partiel, pauses de midi plus longues).

Donner des temps de pause payés pour allaiter, d'au moins deux fois une demi-heure par journée de travail.

Crèches et garderies à un prix abordable sur le lieu de travail ou près de celui-ci avec transports assurés pour que les mères au travail puissent rejoindre leur bébé pendant les pauses d'allaitement. Ou qu'elles puissent aller exprimer ou tirer le lait maternel et le laisser à l'abri.

Promulguer des lois novatrices protégeant le droit des femmes, travaillant hors du foyer, d'allaiter leur enfant et adopter des mesures pour assurer leur application.

L'allaitement maternel est un droit, aussi pour les mères exerçant une profession dans le monde du travail.

Les droits de maternité sont des droits sociaux et un investissement pour la santé de la population et non pas une faveur faite aux femmes.

Avoir une vision du travail plus axé sur la femme et qui valorise tant son rôle producteur que son rôle reproducteur.

Considérer la grossesse, l'allaitement maternel et le parentage comme un travail producteur qui a une valeur sociale.



**CENTRE DE LIAISON
DES ASSOCIATIONS FÉMININES
VAUDOISES**

Av. Eglantine 6
1006 LAUSANNE
Tél. (021) 20 04 04

Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises (CLAFV) appuie les revendications de ses associations membres dans le cadre de l'Année internationale de la famille.

En tant que CLAFV, organisation faîtière, nous estimons que certaines revendications spécifiques sont mieux défendues par des associations spécifiques, telles que par exemple l'Association de familles monoparentales et recomposées ou l'Association des parents d'élèves.

Le CLAFV a entrepris une action en faveur de l'assurance-maternité. Nous essayons de mobiliser tous les centres de liaison d'associations féminines suisses par le biais de différentes actions, dont la première sera une lettre ouverte de soutien à Madame Ruth Dreifuss pour son engagement en faveur de l'assurance-maternité. Cette lettre lui sera envoyée pour la journée du 8 mars. Si tout va bien, d'autres actions suivront.

Ce sera donc notre action principale pour l'Année internationale de la famille.

F. de Coulon, présidente
du Centre de liaison
des associations féminines
vaudoises,



REGENBOGEN SCHWEIZ

ARC-EN-CIEL SUISSE

CONTRIBUTION D'ARC-EN-CIEL AU CAHIER DE REVENDICATIONS
A L'OCCASION DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

ARC-EN-CIEL, association suisse d'entraide de parents en deuil, souhaite obtenir compréhension, accompagnement et soutien pour les enfants touchés par la perte d'un proche: frère/soeur, parent, grand-parent.

Actuellement, l'entraide au sein d'ARC-EN-CIEL est orientée surtout sur les parents et le soutien apporté aux enfants n'est pas suffisant.

L'impact du deuil d'un enfant dans la famille est un phénomène encore mal connu. Si l'on peut relativement bien s'imaginer les conséquences de la perte d'un parent pour un enfant qui devient orphelin, il est beaucoup moins aisé de se représenter le vécu de deuil d'un enfant qui perd un frère ou une soeur.

Le décès d'un enfant, même prévisible, est un choc pour toute la famille. Le rétablissement sera long. Les premiers temps, beaucoup de familles reçoivent heureusement un certain soutien de leur entourage. Mais bientôt on les encourage à tourner la page: la vie continue! Oui, mais pour eux elle ne sera plus jamais comme avant.

L'existence familiale est bouleversée. Chacun, à son rythme, traverse des émotions violentes et souvent contradictoires. Enterrer son enfant c'est perdre une part de son avenir; envahis par leur propre douleur, beaucoup de parents ne voient pas celle de leurs enfants survivants et ne répondent plus à leurs besoins réels - du moins pendant un certain temps - tantôt ils les délaissent, tantôt ils s'accrochent à eux, les accablant de leur tendresse blessée. Les enfants survivants perdent ainsi non seulement leur frère ou leur soeur, mais leurs "parents d'avant". Souvent, au lieu de vivre leur propre deuil, ils s'épuisent vainement à consoler leurs parents; des sentiments d'impuissance et culpabilité paralysent bientôt leur développement.

Les enfants endeuillés ont donc besoin de pouvoir prendre du recul par rapport à l'atmosphère familiale assombrie par la mort.

Objectifs:

- Sensibiliser au vécu du deuil les éducateurs de la petite enfance, les enseignants, les moniteurs et autres adultes en contact avec les enfants
- Fournir une information et des occasions d'expérience accompagnée avec des enfants endeuillés
- Offrir à des petits groupes d'enfants un cadre d'expression du vécu du deuil: lieux protégés, personnes sensibilisées et compétentes, divers moyens d'extériorisation (dessin, modelage, marionnettes, contes, jeux, déguisements etc.)

Moyens:

Avec un soutien financier et des personnes extérieures familiarisées avec le processus de deuil et sensibilisées à la situation, des projets pourraient être mis sur pied et réalisés en collaboration avec ARC-EN-CIEL.

Lausanne, le 14 janvier 1994

Jacqueline RUTGERS, animatrice

SELBSTHILFEVEREINIGUNG VON ELTERN, DIE UM EIN VERSTORBENES KIND TRAUERN
ASSOCIATION SUISSE D'ENTRAIDE DE PARENTS EN DEUIL

IN ANLEHNUNG AN / D'APRÈS "THE COMPASSIONATE FRIENDS"

Association Jeunesse et Parents Conseils (AJPC)

Case postale 649

1001 Lausanne

Tél. No. 021 312 83 55

Cahier de revendications:

Notre revendication principale est:

La reconnaissance du métier "parent":

"Etre parent, c'est un métier ... et un métier s'apprend."

Il faut donc former les parents en psychopédagogie avant que l'irréremédiable situation de crise se produise!

Nos autres revendications sont:

L'information est le premier pas de la prévention et les compétences sociales s'apprennent.

Il faut donc former les enfants et les adolescents afin qu'ils soient capables de régler leurs conflits à la maison, à l'école et entre les jeunes de façon non-violente.

Il faut donc informer les services officiels, les écoles, les pouvoirs politiques, la presse ... ainsi que le grand public sur notre travail.

L'action de l'Association Jeunesse et Parents Conseils (AJPC) s'inscrit dans le domaine de la prévention primaire de conflits en milieu familial, scolaire ou entre les jeunes.

La prévention primaire, c'est se donner les moyens d'éviter des situations de crise graves et douloureuses (et coûteuses!).



**Association
Parents-Informations
CDL Pôle Sud
Av. Jean- Jacques Mercier 13
1003 Lausanne
Tel. 021 / 311 50 46**

L'Association Parents-Informations estime que chaque parent devrait pouvoir être informé, soutenu, entendu sur sa préoccupation d'être parent et tout ce qui est autour de l'enfant.

Que chaque parent puisse trouver cet appui et écoute facilement, gratuitement et de qualité autant de fois qu'il en ressent le besoin.

Pour atteindre ces buts, l'Association Parents-Informations soutient les institutions, organismes ou groupes qui proposent de telles prestations aux familles.

Lausanne, le 15 février 1994

UNE DEMANDE DE LA FORMATION GORDON PARENTS AUX
AUTORITES VAUDOISES POUR L'ANNEE DE LA FAMILLE.

L'importance des premières années dans la famille pour l'avenir psychologique et relationnel d'une personne a été amplement prouvée. Or, ce métier le plus important du monde (au sens des répercussions profondes qu'il entraîne) se pratique sans la moindre préparation. A mon sens, il est donc important d'offrir aux parents une possibilité de formation, à une époque où plus personne ne peut ignorer les découvertes récentes de la psychologie.

Si le bon sens et les traditions familiales avaient paru suffisants jusqu'à présent, ce n'est plus le cas aujourd'hui où cette transmission des traditions sociales et culturelles se réalise de moins en moins. Le jeune couple de la famille nucléaire se sent plus isolé et cherche ses références à gauche et à droite: journaux, média, voisins.

Le travail des deux parents pose de nouvelles difficultés familiales : la séparation précoce avec le bébé, le manque de disponibilité de fait et d'esprit des parents.

L'influence de la société de consommation sur les valeurs socio-culturelles amène un culte du plaisir et de la possession, de l'avoir au détriment de l'être et de la personne humaine en tant que telle.

L'angoisse des parents face à la réussite scolaire (donc sociale) de leurs enfants se répercute sur eux au détriment d'une acceptation de ce qu'ils sont dans le présent.

L'augmentation des familles à compositions multiples est encore un facteur de la fragilité et de la difficulté parentale contemporaine. (D'après Frédéric MOUNIER, Faut-il avoir peur pour nos enfants?)

Une récente enquête vaudoise de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) auprès de 3324 apprentis et gymnasiens des sept cantons romands montre des signes de souffrance psychologique (déprime, solitude, désarroi, violence, drogue). On constate une aggravation des troubles chez les jeunes : davantage de consommation de haschich et d'autres drogues, d'alcool et de tabac.

Ces différents éléments se conjuguent pour montrer l'importance qu'il y aurait à doter les parents d'une réflexion personnelle et de techniques de communication pour guider leurs enfants vers un véritable épanouissement humain.

La formation à la communication Gordon Parents, s'est révélé depuis 34 ans, une démarche efficace, simple et à la portée de tous. Les stages d'une brève durée (une trentaine d'heures, le plus souvent durent les soirées et les week-ends) permettent aux participants d'évoluer rapidement grâce à une pédagogie interactive.

Le parent participant prend du recul par apport aux

situations et à ses réactions, s'accorde un temps de réflexion. Les enfants sont traités de manière aussi respectueuse que d'autres personnes, sont écoutés lorsqu'ils ont des difficultés.

EN AMELIORANT LES RELATIONS DES ENFANTS AVEC LEURS PARENTS, ON EVITE QUE LES CRISES NORMALES A L'ADOLESCENCE NE DEGENERENT EN RUPTURE DE DIALOGUE, EN FUITES (FUGUES, DROGUES) OU EN DRAMES (SUICIDES). LA FORMATION GORDON AGIT DONC COMME UNE PREVENTION QUI CONSTITUE UNE FORME D'ECONOMIE POUR LES RESPONSABLES SOCIAUX.

Les Nations-Unies et les ONG qui ont lancé l'Année de la Famille l'ont déclaré à l'article 36 de la page 26 :

"Des dépenses publiques même modestes consacrées à former et à encourager les adultes à choisir un comportement approprié prévoyant que la responsabilité d'élever les enfants est partagée entre le père et la mère, peuvent contribuer à la santé, à l'éducation et à la socialisation des enfants, réduisant le coût global des services sociaux."

La ville de Lausanne l'a bien bien compris en subventionnant les cours Gordon qui se donnent dans le cadre de l'Ecole des Parents, permettant aux participants de suivre le cours pour une somme se situant entre 80 et 100 francs.

Le prix normal de ce stage de 30 heures s'élève à 450 frs. à travers toute la Suisse romande pour permettre aux formateurs de se former, de se préparer et de vivre correctement. Ce prix comprend un matériel (livre d'exercices et boîte de jeux) qui se monte à 50 francs.

NOTRE DEMANDE EST QUE LE CANTON OU (ET) LES COMMUNES SUBVENTIONNENT UNE PARTIE DU COURS LAISSANT AUX PARTICIPANTS LA RESPONSABILITE D'ENVIRON LA MOITIE DE LA SOMME.

Ceci permettrait à des classes sociales moins favorisées d'avoir accès à ces stages facilement. Cela favoriserait aussi la participation des couples. Et l'argent ne serait plus une excuse.

On pourrait évidemment imaginer différentes solutions : en faire une allocation pour la 3e année de chaque enfant né dans la commune, à l'entrée à l'école, etc.

Faisant confiance à votre créativité et nous tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous envoyons nos respectueuses salutations.

Pour la Formation Gordon Parents Vaud

13/1/1994

Anne Libbrecht Gourdet
2, Levade, 1800

Y.W.C.A.



Unions Chrétiennes Féminines Vaudoises
Secrétariat: Pré-du-Marché 15
1004 Lausanne - Tél. (021) 312 78 72

Dans le cadre de l'année internationale de la famille, nous portons à l'attention de nos autorités, les revendications suivantes:

1. Les réalités actuelles (chômage, conditions de travail stressantes, instabilité économique), mettent plus que jamais la famille dans une situation difficile; pour les plus défavorisées, cela engendre un cumul de précarités, dans les éléments qui constituent l'équilibre de la vie quotidienne (vie affective et sociale, travail, santé, logement etc.). En conséquent, **il nous paraît urgent d'encourager, par des moyens concrets, l'accompagnement, le ressourcement et la vie spirituelle des familles, en particulier des familles les plus démunies.**

Dans nos activités, nous offrons un accompagnement et des espaces de ressourcement aux mères et aux enfants, mais faute de moyens financiers, nous ne pouvons répondre aux besoins qui ne cessent d'augmenter. Il y a de grandes listes d'attente pour participer aux camps mères-enfants, et dans l'accompagnement quotidien, nous constatons **un réel manque de lieux pour accueillir des familles en difficulté.**

2. La plus grande partie de nos activités étant gérée par des bénévoles, **nous souhaitons que le travail bénévole soit pris en compte dans le calcul des rentes AVS.** C'est une reconnaissance qui nous paraît importante.

Toujours dans le cadre du bénévolat, nous attendons **une reconnaissance officielle de la formation continue offerte aux bénévoles et des crédits pour améliorer et poursuivre cette formation;** elle est un outil indispensable pour l'existence, la validité et la continuité du bénévolat.

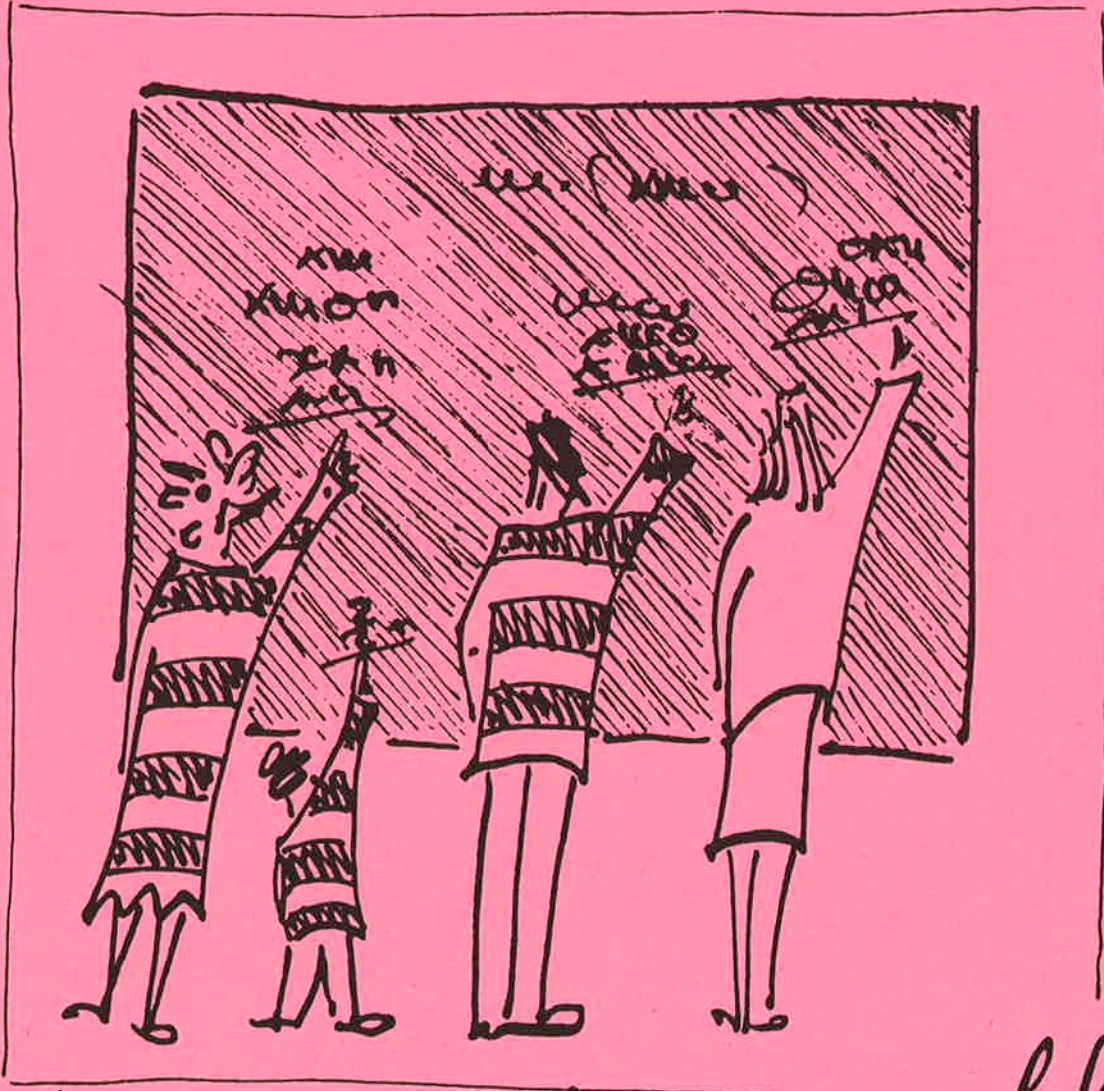
Pour l'équipe de responsables: Line-May Trinkler



Nationale Kommission für das internationale Jahr der Familie
Commission nationale pour l'Année internationale de la famille
Commissione nazionale per l'Anno internazionale della famiglia
Cumissiun naziunala per l'Onn internaziunal da la famiglia



1994



MAG

apprendre ensemble
avec d'autres

Reconnaître et considérer les aspects positifs, les richesses, les valeurs des familles en grandes difficultés.

L'Année de la Famille est une occasion privilégiée d'approfondir ce thème et de mieux mesurer combien pour les familles le plus pauvres c'est une réalité essentielle, souvent difficile et menacée.

Tout au long de 1994, "La Famille" sera le fil conducteur de bon nombre des moments de rencontre que nous allons vivre tant à l'Association qu'en lien avec d'autres.

D'ores et déjà, nous convions toute personne intéressée à participer - le jeudi 3 novembre - à une soirée de découvertes et d'échanges sur les préoccupations des familles du Quart Monde et ce à partir des réflexions formulées par les gens eux-mêmes.

Très certainement, les familles les plus défavorisées vont-elles se reconnaître dans plusieurs des revendications évoquées dans ces pages. Mais comme le dit une membre de l'Association: "Les gens, ils voient nos difficultés et pas nos richesses".

Ainsi la nécessité de considérer les aspects positifs, les richesses, les valeurs des familles en grandes difficultés constituerait une de nos revendications de base.

C'est avec ce souci que nous avons réalisé un montage audio-visuel sur les richesses des gens du Quart Monde (dont un des chapitres est consacré à la famille). Depuis l'automne 1993 et jusqu'à l'été 1994, ce montage fait l'objet de projections-rencontres animées par des membres du Quart Monde, des bénévoles-militants et des coordinateurs-salariés de l'Association.

Association des Familles du Quart Monde
de l'Ouest Lausannois.



Nationale Kommission für das internationale Jahr der Familie
Commission nationale pour l'Année internationale de la famille
Commissione nazionale per l'Anno internazionale della famiglia
Cumissiu naziunala per l'Onn internaziunal da la famiglia



1994



*garder une ouverture
à l'égard des marginaux*

mouvement populaire des familles



Une assurance maladie sociale et familiale

La santé, les problèmes de la maladie et ceux liés à notre système de santé touchent de près le milieu populaire. C'est pourquoi, depuis plus de trente ans, le Mouvement Populaire des Familles (MPF) s'est mobilisé et se mobilise encore aujourd'hui pour qu'il y ait des changements solidaires.

En 1967 il présentait déjà un projet d'assurance maladie généralisée à caractère familial "La sécurité par la solidarité". Cette revendication est toujours d'actualité.

Notre système d'assurance maladie date de 1911 et présente de graves lacunes. Jusqu'à ce jour, toutes les réformes ont avorté.

Aujourd'hui le Conseil Fédéral a présenté un nouveau projet. Celui-ci fait l'objet des travaux des Chambres. Si ce projet amène des améliorations et pose les bases d'une meilleure solidarité, il présente des lacunes. Il en va de même de la loi cantonale vaudoise entrée en vigueur en 1993. Nous soulignons notamment:

Le manque flagrant de véritable solidarité envers la famille.

. le principe de la prime individuelle pénalise et charge lourdement les familles. Elle ne tient pas compte des charges de la famille et de son revenu.

. l'aide ciblée sous forme de subventions est inadéquate. Elle institutionnalise un assistanat et n'établit pas une véritable solidarité.

Le Mouvement Populaire des Familles revendique une véritable solidarité envers la famille et les personnes à revenus modestes. Il ne veut pas d'une prise en charge individuelle sous forme d'assistance mais demande que les subsides fédéraux soient alloués aux secteurs les plus faibles et participent à la prise en charge des primes des enfants.

Pour notre Mouvement, seule

une assurance maladie familiale peut répondre à cet objectif.

Nous demandons:

- une cotisation et une franchise familiale. La cotisation perçue en % du revenu soumis à l'AVS est retenue sur le salaire, selon le système AVS.
- une meilleure prise en charge des frais dentaires c'est à dire une extension de la couverture proposée dans le projet de loi discuté actuellement.

Cette revendication est tout à fait d'actualité lorsqu'on connaît le pourcentage des ménages retardant pour des raisons financières un traitement dentaire indispensable.

En cette période de crise et difficultés, nous devons encore nous battre pour que notre Pays se dote de lois solidaires permettant l'égalité de tous face à la maladie.

L'Année Internationale de la Famille nous en donne l'occasion.

AIF 1994 - REVENDICATION PRINCIPALE APE

LES PARENTS DOIVENT ETRE LEGALEMENT PARTENAIRES DE L'ECOLE

La loi scolaire vaudoise du 12 juin 1984 stipule dans son article 3:

"L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative".

Malgré cela, de nombreux parents et groupes APE font état d'insatisfaction dans leurs relations avec l'école.

La loi et le règlement scolaires ne donnent aucune précision sur les devoirs de l'école à l'égard des parents et les droits des APE dans l'exercice des activités qu'elles organisent en faveur de leurs membres. Il en résulte des situations très diverses d'un coin à l'autre du canton.

Certains groupes APE bénéficient de l'écoute et de l'appui des autorités et peuvent ainsi contribuer à améliorer par divers moyens la vie des élèves et de leurs familles. Ailleurs, des autorités s'appuient sur l'absence de texte légal pour refuser systématiquement tout contact avec les APE.

Cette situation est inacceptable dans une société de la communication, du partenariat, qui cherche à mettre en valeur les ressources humaines.

Concrètement:

-Les APE doivent être représentées dans les commissions scolaires, de façon que des parents motivés et bien informés sur l'école puissent participer à leur bonne marche.

-Le rôle des commissions scolaires doit être renforcé et élargi dans le sens d'une meilleure collaboration avec les parents.

Ou:

-Des conseils de parents, complémentaires aux directions d'établissement et aux commissions scolaires sont légalement proposés (ainsi que des conseils d'élèves à partir de 12 ans).

-Des délégués de parents et/ou d'élèves sont nommés dans les classes, établissements, arrondissements.

-Un ombudsman soutient les parents en cas de problème avec l'école.

L'école ne peut se soustraire à certains devoirs envers les parents:

-Information globale et interactive sur la vie de l'école, et tout ce qui gravite autour.

-Donner aux familles et aux APE qui les demandent les noms et adresses de tous les responsables du scolaire et du parascolaire.

-Donner aux parents (aux élèves) la liste des camarades de l'élève (nom, adresse et téléphone).

-Organiser un contact obligatoire par année au minimum entre l'enseignant et tous les parents de sa classe (selon des modalités diverses).

-Autoriser l'APE à distribuer, par le biais des classes, en début d'année scolaire, un document de présentation de ses activités. A défaut, l'institution scolaire est tenue d'informer les parents de l'existence et de l'adresse de l'APE.

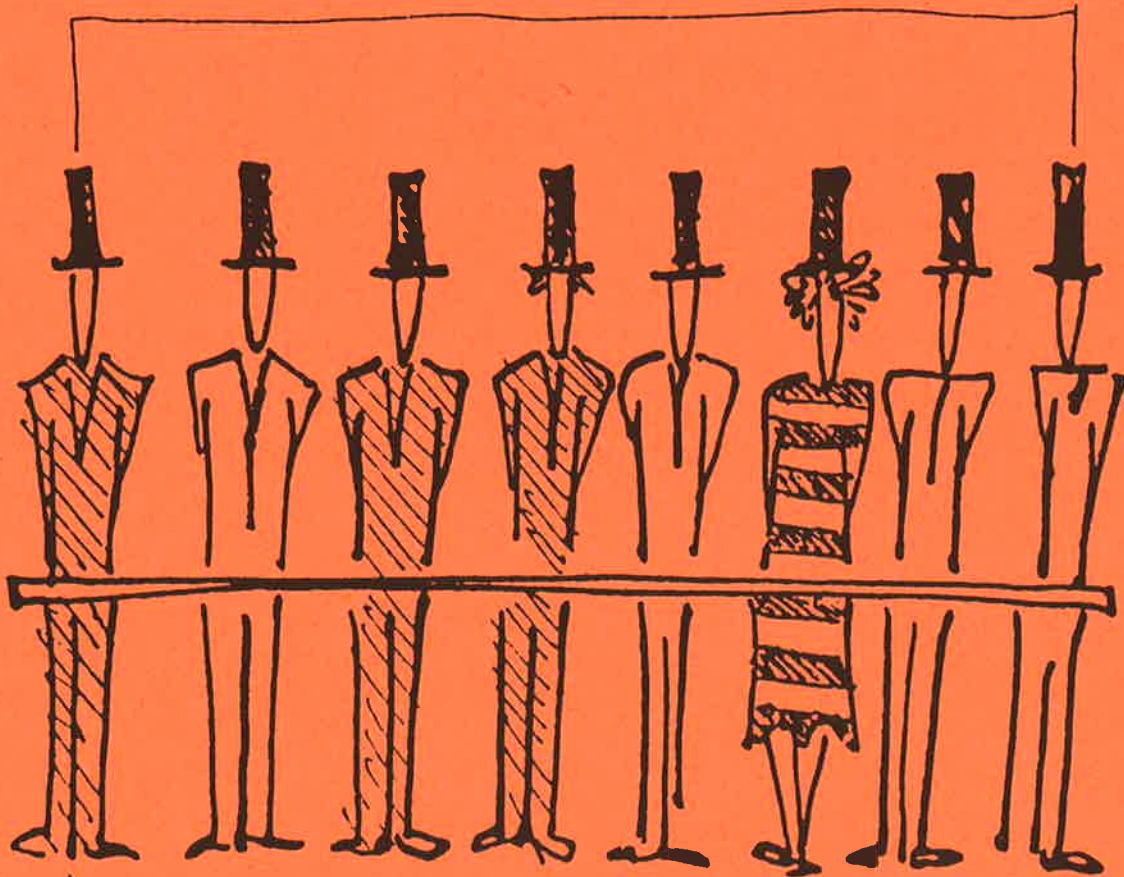
-Prendre des mesures (allant du recyclage jusqu'au renvoi si nécessaire) pour que les enseignants, reconnus par les parents comme notoirement incompétents sur les plans relationnel et psychologique, ne soient pas maintenus dans leurs fonctions à vie.




Nationale Kommission für das internationale Jahr der Familie
Commission nationale pour l'Année internationale de la famille
Commissione nazionale per l'Anno internazionale della famiglia
Cumissiun naziunala per l'Onn internaziunal da la famiglia



1994



permettre à chacun
d'affirmer son opinion

—  —



Schweizerischer Kinderschutzbund
Association Suisse de la Protection de l'Enfant
Associazione Svizzera per la Protezione dell'Infanzia

GROUPE ASPE VAUD

Case postale - 1000 Lausanne 9

l'Association Suisse de la Protection de l'Enfant demande:

- que la société reconnaisse l'enfant en tant qu'individu à part entière avec ses droits et ses besoins en ratifiant la Convention de l'ONU sur les droits des enfants;
- que l'on ne tolère plus la maltraitance infantile ainsi que la non-reconnaissance des besoins de l'enfant;
- que l'on renforce, même en périodes de récession économique, les actions de prévention visant à protéger les enfants contre des situations de maltraitance ou toutes autres formes de violence;
- que les mesures préventives soient planifiées, coordonnées et évaluées dans un concept global.



Nous demandons que nos enfants mentalement handicapés soient reconnus à part entière quel que soit leur âge et qu'ils trouvent leur place dans la société afin qu'ils puissent

- ***apprendre, développer et partager leurs connaissances***
- ***vivre dans un lieu de leur choix***
- ***avoir un travail assuré et satisfaisant également en dehors des ateliers protégés***
- ***avoir accès à des loisirs variés***

Pour réaliser ces vœux, nous souhaitons que les autorités politiques aux échelons communal, cantonal et fédéral leur en donnent les moyens en complémentarité avec les familles et les organismes privés.

Nous souhaitons également que des structures soient développées pour soutenir et décharger les familles.

En outre, nous demandons que soit facilitée l'intégration de chaque personne handicapée dans la vie sociale des quartiers, des villages, lors de manifestations sportives ou autres et dans les communautés paroissiales (catéchisme, groupes de jeunes, etc...).



Un troisième âge intégré

Un des credo de l'Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins (AVIVO) est sans aucun doute l'intégration de la personne âgée dans la société. Toute personne, dès le moment de la retraite venu, doit continuer à jouer un rôle, être un partenaire social, pouvoir nouer et développer des relations sociales harmonieuses. Les valeurs que proposent la société libérale dans laquelle nous vivons telles que performance, rapidité, concurrence ne sont pas les valeurs du troisième âge. Il est ainsi nécessaire de bien affirmer en tout cas trois conditions qui peuvent favoriser une bonne INTEGRATION DES RETRAITES.

Les personnes âgées doivent jouer le rôle qui est le leur: celui de la mémoire de la société et celui de pouvoir donner du temps notamment. Quel bien irremplaçable de pouvoir expliquer, raconter aux jeunes générations les années d'histoire qui ont fait une existence et qui expliquent la société d'aujourd'hui. Quel capital aussi de disposer de temps dans un monde économique où il n'existe presque plus. Prendre du temps pour soi, donner du temps aux autres et transmettre: voilà un rôle qui sied bien au troisième âge. Encore faut-il le jouer pleinement.

Les difficultés importantes que rencontrent de nombreux retraités sont un frein incontestable à une bonne intégration sociale. Comment nouer des relations sociales, avoir une vie intéressante lorsque chaque jour le porte-monnaie a de la peine à suivre. 20'000 personnes touchent des prestations complémentaires dans le canton de Vaud et des milliers d'autres sont au seuil des plafonds y donner droit. Toucher 1'500.- 1'600.- ou 1'800.- francs par mois sont des obstacles majeurs à une vie sociale harmonieuse. Et ce ne sont pas les décisions scandaleuses du gouvernement vaudois de supprimer deux classes de subventions pour la cotisation d'assurance maladie qui contribuent à atténuer ces difficultés. Près de 4000 retraités vivant déjà difficilement ont vu leur pouvoir d'achat diminuer. Les assurances sociales doivent être développées.

Enfin, si les aînés veulent s'intégrer, il est nécessaire qu'ils prennent eux-mêmes en charge leurs revendications. Des associations telle que l'AVIVO peuvent y contribuer à condition qu'elles ne prennent pas en charge mais qu'elles stimulent et soient un simple instrument des revendications des retraités.

Permettre au troisième âge de vivre son identité, contribuer à ce que les retraités puissent vivre dignement, contribuer à organiser et à stimuler les revendications des aînés: trois clés qui favorisent certainement l'intégration de chacun. Telle est une des revendications majeures de l'AVIVO.

Association des vieillards, invalides,
veuves et orphelins (AVIVO)
Lausanne
Marc Vuilleumier
Président.



Nationale Kommission für das internationale Jahr der Familie
Commission nationale pour l'Année internationale de la famille
Commissione nazionale per l'Anno internazionale della famiglia
Cumissiun naziunala per l'Onn internaziunal da la famiglia



1994



les plus jeunes
avec les plus vieux



Regroupement familial pour tous

Parmi toutes les revendications importantes en faveur de la famille (telles que l'assurance maternité ou le droit au logement), le Centre social protestant-Vaud a choisi de défendre un point qui lui tient à coeur depuis sa création, il y a plus de trente ans : le droit du migrant à vivre avec sa famille.

En effet, régulièrement dans ses consultations, le CSP est confronté aux drames et à la souffrance qu'entraînent les duretés des règlements suisses concernant le séjour des étrangers. Quotidiennement, il voit des familles déchirées, confrontées à la séparation; il voit également la peur et l'insécurité de ceux qui vivent sans statut légal dans notre pays, parce qu'ils désirent vivre ensemble malgré tout.

En 1973, le CSP a demandé l'abolition du statut de saisonnier, constatant les souffrances et les drames que ce statut provoque. Pour ces mêmes raisons, il s'est battu en faveur de l'initiative «Etre solidaire» en 1981.

S'occupant de cas particuliers ou lors d'actions collectives, il s'efforce de sensibiliser l'opinion publique et d'agir pour une loi plus humaine. En 1992 a été publié un livre sur les enfants clandestins : «Les enfants de l'ombre».

Le Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre, affirme : «La liberté d'un travailleur migrant de mener une vie familiale normale en compagnie de sa femme et de ses enfants, dans le pays d'accueil, est un droit fondamental dont le principe est l'unité de la famille, qui est reconnu par les principales autorités européennes».

A la fin de l'année 1992, nous avons connu un grand espoir, car avec l'approbation de l'accord sur l'Espace Economique Européen, les nouvelles règles du regroupement familial auraient été ainsi définies :

Le conjoint du travailleur et ses descendants de moins de 21 ans ainsi que les ascendants et descendants à charge, ont, sans égard à leur nationalité, le droit de résider chez le travailleur.

En refusant l'accord sur l'EEE le 6 décembre 1992, le peuple suisse a cassé l'espoir de nombreuses familles immigrées de trouver une solution à la question du regroupement familial.

Aujourd'hui, le Centre social protestant revendique plus que jamais le fait que toute personne étrangère, accueillie sur le sol helvétique avec une autorisation de travail, puisse faire valoir son droit à vivre en famille, le regroupement familial devant être inconditionnel.

Association **POINT RENCONTRE**
Rumine 2
1005 Lausanne
tel: 021 /312 13 83

L'association **POINT RENCONTRE** revendique que tout enfant ait le droit d'entretenir des relations personnelles avec chacun de ses deux parents. Ce droit fondamental est essentiel pour le développement de l'enfant.

POINT RENCONTRE souhaite que tous les intervenants des réseaux médicaux, juridiques et sociaux soient conscients de l'importance de ces relations et qu'ils mettent tout en oeuvre pour que des contacts entre les enfants et leurs deux parents soient facilités, maintenus ou rétablis.

POINT RENCONTRE souhaite que chaque intervenant soit attentif à aider tout parent concerné à accepter que son enfant rencontre le parent avec lequel il ne vit pas, et à aider également tout parent visiteur à être convaincu de la valeur de visites régulières.

POINT RENCONTRE offre un lieu neutre permettant des visites de parents à leurs enfants même dans un contexte gravement conflictuel.

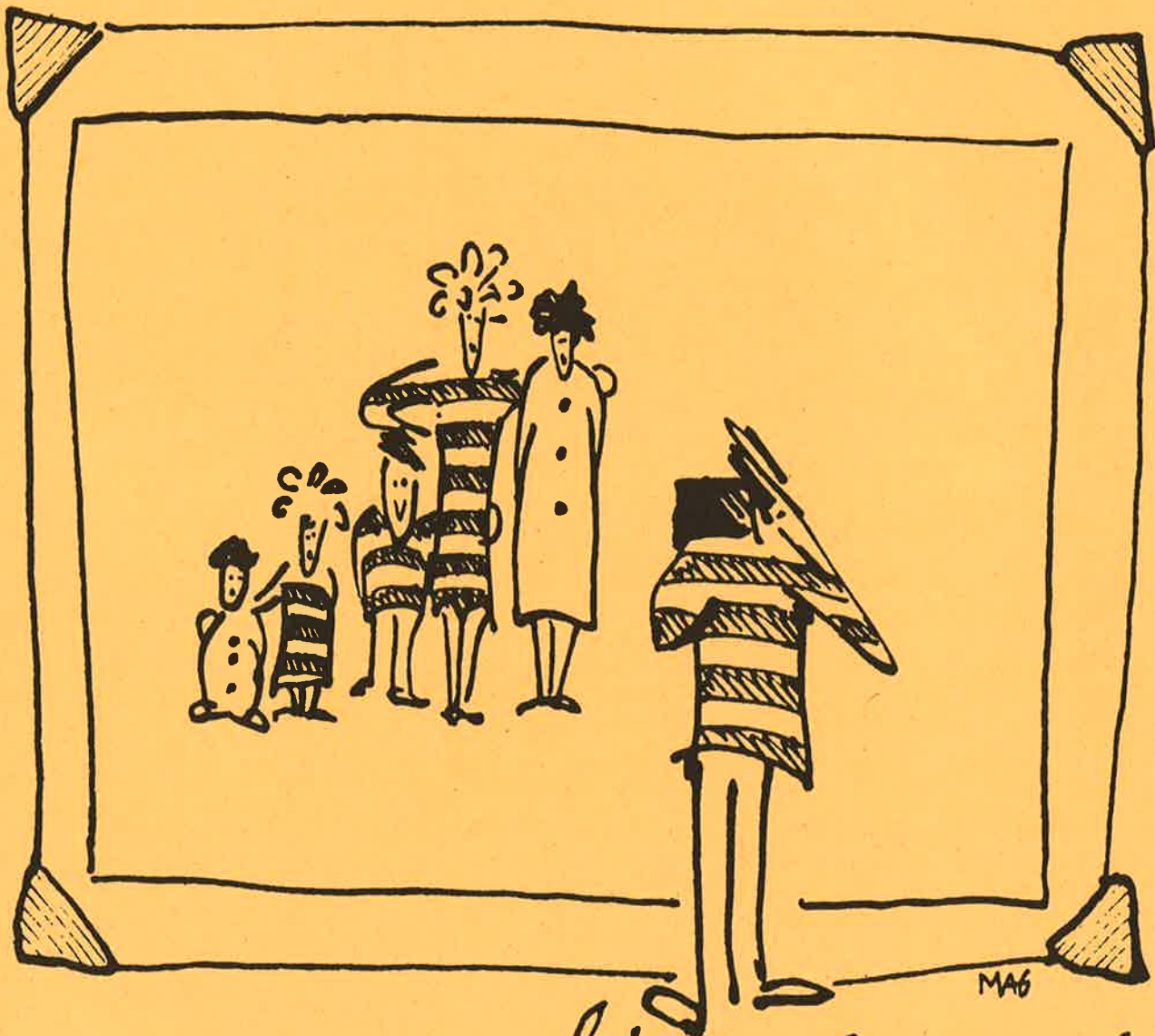
Constatant que son initiative répond à un besoin évident, l'association revendique que de tels lieux puissent être créés, développés et soutenus financièrement de façon efficace par les pouvoirs publics.



Nationale Kommission für das internationale Jahr der Familie
Commission nationale pour l'Année internationale de la famille
Commissione nazionale per l'Anno internazionale della famiglia
Cumissiun naziunala per l'Onn internaziunal da la famiglia



1994



rompre l'isolement

Accès des consommateurs devant la justice

Le 14 juin 1981, le peuple et les cantons suisses adoptaient en votation populaire, l'article constitutionnel 31 sexies sur la protection des consommateurs. L'une des applications de ce nouvel article obligeait les cantons à élaborer une procédure simple et rapide s'appliquant aux différents qui découlent des contrats conclus entre consommateurs et commerçants.

La loi vaudoise de 1988 prescrit, en exécution à cette ordonnance, que les litiges relèvent du juge de Paix pour une valeur litigieuse allant jusqu'à fr. 3'999.-, du Président du Tribunal de district pour une valeur litigieuse allant jusqu'à fr. 7'999.-, de la cour civile du Tribunal cantonal à partir d'une valeur litigieuse de fr. 8'000.-.

Ainsi, elle disperse dans plusieurs juridictions différentes les affaires de consommation.

La section vaudoise s'est inquiétée de la situation juridique actuelle en matière de litige de consommation dans ce canton.

En 1983 déjà, une assemblée générale s'était penchée sur ce problème.

En 1989, elle a observé, dans la pratique, les modalités d'application de la loi et a été obligée de constater que des problèmes importants existent. Ce sont essentiellement des difficultés de 3 ordres:

- problème d'information: le consommateur ne connaît pas ses droits.
- problème de coûts: les honoraires d'avocat ou d'agent d'affaires, les frais de procès sont un frein pour le consommateur, surtout en regard du montant de la valeur litigieuse.
- problème d'ordre psychologique: le consommateur a peur de la machine judiciaire.

De plus, les litiges de moins de fr. 3'999.- posent un problème particulier. En effet, les Juges de Paix des petites agglomérations n'ont généralement pas de formation juridique et doivent délibérer de litiges requérant des connaissances techniques complexes.

Il serait souhaitable d'apporter des améliorations conséquentes à la juridiction entourant le consommateur.

Ainsi la section vaudoise de la FRC demande la possibilité d'accompagnement du consommateur devant le Juge de Paix par des mandataires spécialisés, cette notion incluant des représentants d'associations de consommateurs.

Un tel accompagnement contribuerait à diminuer de façon conséquente la crainte du consommateur moyen, hésitant, mal informé et qui est celui que la FRC rencontre dans les bureaux Consommateurs-Informations.

D'autre part, la raison financière qui empêche le consommateur d'intenter une action a aussi fortement motivé son action. En effet, recourir aux services d'un agent d'affaires coûte souvent cher, surtout au vu de la valeur litigieuse en jeu.

Grâce à la collaboration de parlementaires vaudoises, le législatif vaudois a accepté de prendre cette motion en considération et de la confier pour examen au Conseil d'Etat.

L'Etat se devant absolument d'offrir à ses citoyens une justice égale pour tous, il ne peut mettre cette demande de côté.



Nationale Kommission für das internationale Jahr der Familie
Commission nationale pour l'Année internationale de la famille
Commissione nazionale per l'Anno internazionale della famiglia
Cumissiu naziunala per l'Onn internaziunal da la famiglia



1994



avoir les mêmes chances
et
les mêmes droits